

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230221-2023-032-DE Date de télétransmission : 21/02/2023 Date de réception préfecture : 21/02/2023

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PUBLIE LE 2 1 FEV. 2023 N°2023-032

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze février à 20 h 34, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi neuf février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature de la convention ayant de versement d'une subvention au titre du dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) de la Métropole du Grand Paris pour le projet municipal « Rénovation thermique du Stade Léon-Duprat et végétalisation de la toiture »

Rapporteur: M. RIBEIRO

<u>Direction Générale Adjointe</u> (Finances, Population et Santé) Service : Service des assemblées et des affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, AKKOUCHE, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, adjointes et adjoints au Maire,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

Les membres excusés et/ou absents :

M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme ARRON (donne procuration à Mme ABCHICHE), M. DUBUS (donne procuration à Mme CARPE), M. PICOT (donne procuration à M. BASTIN), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO), Mme KEITA-GASSAMA (a quitté la séance à 21h36, et donné pouvoir à Mme CAPORAL), M. PESSOA GRIJO (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme THEOPHILE

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présent(e)s : 36

Nombre de procurations : 13 Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230221-2023-032-DE Date de télétransmission : 21/02/2023 Date de réception préfecture : 21/02/2023

Direction des Sports Séance du Conseil municipal du 15 février 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29;

Vu le courrier, en date du 23 décembre 2022, par lequel les services de la Métropole du Grand Paris, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du projet de « Rénovation thermique du Stade Léon Duprat et végétalisation de la toiture » de 375 773 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

Vu l'avis de la 6ème commission : Politique culturelle — Politique sportive — Projets de solidarité internationaux — Comité de jumelage — Initiatives festives — Vie associative émis lors de sa séance en date du 6 février 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 7 février 2023 ;

Considérant ce qui suit :

La Métropole du Grand Paris, au titre du dispositif Fonds d'Investissement Métropolitain a accordé une subvention, à hauteur de 375 773 € en faveur du projet de « Rénovation thermique du Stade Léon Duprat et végétalisation de la toiture ».

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1^{er}: APPROUVE les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 375 773 € versée par la Métropole du Grand Paris en faveur du projet de rénovation thermique du Stade Léon Duprat et végétalisation de la toiture.

ARTICLE 2: **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller régional d'Ile-de-France La secrétaire de séance Madame Céline THEOPHILE Conseillère municipale

Thop

Transmission en préfecture, le 2 1 FEV. 2023

Publication, le 2 1 FEV. 2023

Certifié exécutoire Le Maire de Champigny-sur-Marne